



## Dossier de subvention pour l'acquisition d'un vélo

La commune de Saint-Rémy s'est engagée sur le mandat 2020-2026 dans une politique de soutien aux cycles à travers le développement d'un *Plan Vélo*. Par délibération du 9 décembre 2025, la commune de Saint-Rémy propose un dispositif d'aide financière pour inciter ses administrés à acquérir un Vélo à Assistance Electrique (V.A.E), un vélo de ville, un VTT, un VTC ou un vélo enfant auprès d'un vendeur de vélo implanté sur le territoire du Grand Chalon. L'aide s'adresse aussi bien pour l'achat d'un vélo neuf que d'un vélo d'occasion acheté chez un revendeur.

Je soussigné(e),

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse du domicile : .....

Complément d'adresse (éventuellement) : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Date de naissance : .....

Sollicite auprès de la commune de Saint-Rémy (71), en application de la délibération du 09/12/2025 et du règlement d'aide que j'atteste avoir lu et que j'accepte, l'attribution et le versement d'une aide pour l'acquisition

- D'un vélo à assistance électrique neuf
- D'un vélo à assistance électrique d'occasion
- D'un vélo de ville, VTC ou VTT neuf
- D'un vélo de ville, VTC ou VTT d'occasion
- D'un vélo enfant neuf
- D'un vélo enfant d'occasion

### Rappel

L'aide de la commune de Saint-Rémy (71) pour l'acquisition d'un vélo est la suivante :

- ➔ **100€** pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion, pour un minimum de 1000,00€ d'achat
- ➔ **50€** pour l'achat d'un vélo de ville, VTC ou VTT pour un minimum de 500,00€ d'achat (hors vélos de course et de compétition)
- ➔ **25€** pour l'achat d'un vélo enfant pour un minimum de 100,00€ d'achat (hors vélos de course et de compétition)



Date d'achat : .....

Lieu d'achat (Ville) : .....

Notez le prix d'achat du vélo dans la case correspondante

	Vélo électrique (≥ 1000€ TTC)	Vélo « classique », VTC, VTT (≥500€ TTC)	Vélo enfant (≥ 100€ TTC)
Prix d'achat TTC	.....	.....	.....
Montant de l'aide	100€	50€	25€

M'engage sur l'honneur à :

- Être l'acquéreur du vélo qui fait l'objet de la présente demande
- Avoir complété ce dossier avec exactitude et sincérité
- Ne pas revendre le vélo acheté avec l'aide de la commune de Saint-Rémy avant l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la date de validation du versement de l'aide, sous peine de devoir restituer l'aide perçue

**Afin de mieux vous connaître, merci de répondre aux questions suivantes :**

Vous êtes       un homme     une femme

Vous êtes       scolaire       en activité     sans emploi     retraité

Vous utilisez le plus souvent     la voiture       la marche       le scooter/la moto     le vélo  
                                       les transports en commun     le train

Vous utiliserez votre vélo éligible à l'aide de la commune de Saint-Rémy (71) principalement pour  
 le travail / les études       le loisir       les achats / démarches administratives

Pour ce déplacement, le vélo éligible à l'aide de la commune de Saint-Rémy va-t-il remplacer un autre véhicule ?

non     oui, lequel .....

Vous utiliserez votre vélo éligible à l'aide de la commune de Saint-Rémy (71) principalement pour vous déplacer à  
 Saint-Rémy     Chalon sur-Saône       autres

Auriez-vous acheté ce vélo même sans l'aide à l'achat ?  oui     non



## Liste des pièces à fournir

- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour ou permis de conduire) ;
- Pour tous les vélos,** Une notice technique OU une attestation de respect des normes faisant référence aux normes NF EN ISO 4210 Parties 1 à 9 ou NF R30-050-1 ;
- Pour les vélos électriques uniquement,** Une copie du certificat d'homologation (pour les vélos à assistance électrique), OU NF EN 15194 ;
- Une copie de la facture d'achat acquittée du vélo éligible à l'aide. Celle-ci doit comporter :
  - Le nom et l'adresse du bénéficiaire
  - La date d'achat, qui doit avoir été effectué durant la période de validité du dispositif telle que définie par l'article 3 du règlement.
  - Le numéro de SIRET du vendeur et son adresse physique
- Une copie de justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (taxe d'habitation, taxe foncière, facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, facture d'eau ou facture d'électricité) aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture d'achat du vélo ;
- Le formulaire de demande dûment complété et signé ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du demandeur, sur lequel l'aide sera versée par virement bancaire.

**!! Vérifiez que vous avez fourni l'ensemble de ces pièces avant l'envoi de votre dossier !!**

Fait à ..... Le ...../...../.....

Signature

Fait pour valoir ce que de droit,

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

### Envoyez le dossier complet par courrier à l'adresse suivante

Service Urbanisme  
Mairie de Saint-Rémy  
1, place Jean Jaurès  
71100 SAINT-REMY

Les données à caractère personnel collectées par la commune de Saint-Rémy, représenté par Florence PLISSONNIER en sa qualité de Maire, et donc de responsable de traitement dans le cadre de la subvention ont pour finalité l'instruction des dossiers. Cette instruction est basée sur le présent règlement. Vos données sont conservées et traitées pendant un an avant suppression de nos fichiers, pour des raisons statistiques. Vos informations ne sont pas transmises à des tiers pour prospection commerciale sans votre consentement. Vous pouvez à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation, accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des raisons justifiées. La commune de Saint-Rémy, représenté par Florence PLISSONNIER, Maire, a désigné un Délégué à la Protection des Données à caractère personnel : Vous pouvez contacter à l'adresse postale suivante : Mairie de Saint-Rémy, 1 Place Jean Jaurès, 71100 Saint-Rémy, ou par courriel à : dpo@saint-remy71.fr. Vous pouvez en cas de contestation, former une réclamation auprès de la CNIL dont le site internet est accessible à l'adresse suivante : <http://www.cnil.fr> et le siège est situé au 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.